



PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 5 - FEVRIER 2015

SOMMAIRE

32 - Préfecture du Gers

Secrétariat Général

Autre N °2015036-0002 - attestation publication de la décision favorable de la CNAC en date du 27 novembre 2014 par la société SCI les moulins de la Justice extension d'un ensemble commercial par création d'un magasin de bricolage/ jardinage sous l'enseigne BRICOMARCHE à LECTOURE	1
--	---



PRÉFET DU GERS

Autre n ° 2015036-0002

**signé par
PITTALUGA Nicole**

le 05 Février 2015

**32 - Préfecture du Gers
Secrétariat Général
Direction des libertés publiques et des collectivités locales**

attestation publication de la décision favorable de la CNAC en date du 27 novembre 2014 par la société SCI les moulins de la Justice extension d'un ensemble commercial par création d'un magasin de bricolage/ jardinage sous l'enseigne BRICOMARCHE à LECTOURE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET du GERS

PREFECTURE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DES ELECTIONS,
DE LA REGLEMENTATION
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

*Le PRÉFET du GERS,
Chevalier de la Légion d'Honneur*

ATTESTE

qu'ont bien été effectuées les formalités de publication, de la décision favorable de la **Commission Nationale d'Aménagement Commercial**, en date du **27 novembre 2014**, confirmant la décision n°209-14 de la Commission départementale d'Aménagement Commercial du 3 juillet 2014 portant autorisation du projet de :

la société «SCI Les Moulins de la Justice» d'extension d'un ensemble commercial, par création d'un magasin de bricolage/jardinage sous l'enseigne «BRICOMARCHE», de 2 721 m² de surface de vente (surface existante : Intermarché 2 798 m²), situé route d'Agen à LECTOURE (32700),

notamment par l'affichage en mairie de l'extrait de cette décision, pour une durée d'un mois, du 30 janvier 2015 au 28 février 2015

La présente attestation sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gers, en application des articles R752-25 et 26 du code de commerce.

Auch, le **05 FEV. 2015**

Pour le préfet et par délégation,
la Directrice des Libertés Publiques
et des Collectivités Locales,

Nicole PITTALUGA